



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230414-12\_13\_04\_2023-DE



## DELIBERATION N° 12

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal que le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de 12 Communes, dont BOUCAU, à un opérateur économique pour la mise en place d'un service de vélos électriques en libre-service.

A l'issue de cette procédure, la société PONY a été retenue.

Il est précisé que l'occupation du domaine public fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui est délivrée par chaque Commune concernée à titre précaire et révocable. La durée envisagée est d'un an renouvelable deux fois.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

En accord avec le SMPBA et les Communes concernées, il est proposé de fixer le montant de la redevance à 20 € par véhicule par an.

**Objet :**  
**Mise en place  
d'un service de  
vélos en libre  
service-  
Occupation du  
domaine public-  
Fixation du  
montant de la  
redevance**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID: 064-216401406-20230414-12\_13\_04\_2023-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour information, la société PONY envisage d'implanter des vélos sur la commune de BOUCAU qui seront répartis sur 5 sites (gare, Piquessary, parking Foyer du 11 Novembre, Huréous-Maison des Associations, Vigo).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. Décide de fixer le montant de la redevant pour l'année 2023 à 20 €/ vélo / an

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 14 avril 2023

Le Maire,

Francis GONZALEZ

